



Obliger une personne a régler une indemnisation

Par **joebar39**, le **07/12/2008** à **19:30**

Bonjour,

J'ai été victime d'un jet de pavé au visage , à la suite du jugement , l'auteur de cet acte a été puni d'une amende de 17 000 euros (avec obligation de payer...). Apparemment , il serait non solvable et bien sûr , ne fait rien pour l'être !

Existe -t-il un moyen pour faire valoir mes droits ? la justice a-t-elle la possibilité de l'obliger à payer ?

Merci d'avance pour votre réponse .

salutations

Par **Tisuisse**, le **07/12/2008** à **23:00**

Bonjour,

Voyez le greffe du tribunal. Il me semble qu'il existe un organisme d'Etat pour l'indemnisation des victimes.